

PRÉVENTION

Ce que vous devez faire avant d'intervenir
à proximité d'un ouvrage électrique sous tension.

**Vous devez impérativement envoyer
une DÉCLARATION D'INTENTION DE
COMMENCEMENT DE TRAVAUX à EDF
en Martinique.**

Ne réhaussez pas votre terrain sous une ligne pour respecter les distances de sécurité.

Mettez à la terre les hangars provisoires et appareils de levage.

Pour toute modification sous une ligne, n'oubliez pas de contacter votre conseiller EDF.

Ne manœuvrez pas seul sous les lignes avec des engins de grande hauteur. Faites-vous accompagner d'une personne qui vous alertera si vous vous approchez trop près.

Respectez les distances de sécurité pour l'arrosage et manipulez les tuyaux en position horizontale sous les lignes

Si vous devez élaguer,appelez votre conseiller EDF, il vous indiquera les éventuelles mesures de prévention qui s'imposent.

Les entreprises réalisant des travaux d'épandage aérien doivent être en possession des plans des ouvrages EDF concernés.

Ne touchez jamais une branche tombée sur une ligne.

Arracher un câble électrique, même isolé, peut avoir des conséquences dramatiques pour la sécurité des personnes situées à proximité et coûte toujours cher au responsable de l'accrochage et à son entreprise.



**EN CAS D'ACCROCHAGE,
même léger, d'un câble électrique,
ou pour toute situation à risque,
appelez le :**

0596 39 82 05

En cas d'accident,appelez le

18

IMPORTANT !

Avant de commencer vos travaux,
vous devez impérativement remplir
votre Déclaration d'Intention
de Commencement de Travaux (DICT)
et la transmettre à EDF en Martinique :

- par internet :
www.protys.fr

ou par courrier :
EDF en Martinique
Service Réseaux BP. 573
97242 Fort-de-France Cedex 01

Pour toute demande d'information,
envoyez vos questions par mail à :
edf-martinique-drdict@edf.fr



EN MARTINIQUE

www.edf.mq

L'énergie est notre avenir économisons la !



TRAVAUX AGRICOLES

PRÉVENTION DES RISQUES ÉLECTRIQUES
À PROXIMITÉ DES LIGNES.



AUX ABORDS DES OUVRAGES ÉLECTRIQUES, PRUDENCE !

Les mesures de sécurité que vous prenez déjà doivent être renforcées quand vous travaillez à proximité des lignes électriques..

- 1** **Réalisation d'une tranchée :** aménagements de drains...
- 2** **Évolution d'engins de grande hauteur ou à hauteur variable :** camions à benne basculante, chargeurs, transport de cannes, nacelles...
- 3** **Manutention d'outils de grande taille :** tuyaux, échelles...
- 4** **Traitemen aérien des cultures :** grues de chantier, grues mobiles...
- 5** **Élagage et abattage**
- 6** **Déchargement de produits agricoles ou de matériels.**

Soyez vigilant à toute situation vous conduisant à diminuer ou annuler la distance de sécurité de 5m. Si vous intervenez sur un tel chantier, vous devez mettre en œuvre une préparation spécifique intégrant le risque électrique.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Travailler aux abords des ouvrages électriques peut comporter des risques pour les professionnels et entraîner des dégâts importants sur le réseau électrique, se traduisant par des coupures pour la clientèle.

